



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PME, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Entreprendre au féminin

Des opportunités pour elles
Une clé pour la compétitivité et l'emploi

Lors du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'est tenu le 30 novembre 2012, le Premier Ministre a décidé, sur proposition de la ministre des droits des femmes, la mise en œuvre d'un plan de développement de l'entrepreneuriat féminin.

Le Plan a été construit en cohérence et en complémentarité **avec les Assises de l'entrepreneuriat** dont il prolonge les mesures et décline l'ambition et les objectifs.

Cette mobilisation est la résultante d'un constat : les femmes ne représentent en France que 30% des créations d'entreprise et ce taux stagne depuis plusieurs années. Seule **1 sur 10 des entreprises innovantes nouvellement créées sont dirigées par des femmes**¹.

Les comparaisons internationales montrent que la France est en retard par rapport à ses voisins. Ainsi, en 2011, moins de 3% des françaises sur la tranche d'âge 18-64 ans ont créé une entreprise ou étaient propriétaires d'une entreprise récemment créée contre 4,5% en Allemagne, 5,2% au Royaume-Uni et plus de 10% aux Etats-Unis. 1 entreprise innovante sur 10 nouvellement créées est dirigée par une femme.

Notre retard est préjudiciable aux femmes dont les perspectives professionnelles se trouvent ainsi limitées alors même qu'elles sont en moyenne à la sortie de l'université plus qualifiées que les hommes ; **il est donc préjudiciable à notre économie.**

Ce retard est imputable aux obstacles à la création d'entreprise en général. Mais parce qu'ils sont démultipliés pour les femmes, ils en sont le miroir grossissant. Les obstacles que les créatrices d'entreprises rencontrent sont de plusieurs sortes :

- Une faible incitation tout au long de leur scolarité à l'esprit d'entreprise construite sur des représentations sexuées qui laissent à l'écart les jeunes filles de la culture de l'entrepreneuriat et ne leur offrent pas les mêmes opportunités et découvertes que les garçons ;
- elles sont, plus que les hommes, confrontées aux difficultés pour concilier vie personnelle/familiale et vie professionnelle. Elles préfèrent souvent créer leur entreprise une fois que leurs enfants sont

¹ Chiffre OSEO, 2011

autonomes : les créatrices ont moins souvent un enfant à charge que les créateurs (52% contre 62%) ;

- elles ont moins facilement accès au crédit bancaire et capitalisent moins au départ : 34% des femmes démarrent leur entreprise avec moins de 4 000€. Or l'investissement de départ est déterminant pour la pérennité de l'entreprise. En outre, le processus bancaire se révèle peu adapté aux projets de reconversion professionnelle et cette absence relative de réponse ne se trouve pas compensé par l'éparpillement des dispositifs d'accompagnement ;
- par ailleurs, les enjeux de mixité des métiers se retrouvent dans l'entrepreneuriat : les femmes entrepreneures sont majoritaires au sein des services, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, mais elles ne représentent que 20% des créations dans l'industrie. Elles sont également sous-représentées dans les secteurs innovants.

Encourager l'entrepreneuriat des femmes, c'est d'abord répondre à l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes en offrant à toutes et à tous des moyens pour s'investir et se réaliser dans la création ou la reprise d'entreprises.

L'entrepreneuriat peut également être, pour les femmes comme pour les hommes, un levier d'insertion professionnelle, en particulier en cas de reprise d'emploi après une période d'inactivité prolongée. Le dispositif Nacre, qui conjugue un prêt d'honneur et un accompagnement avant, pendant et après la création, est ainsi un outil à mobiliser en ce sens.

Encourager l'entrepreneuriat féminin, c'est aussi une clé du succès pour notre économie et un levier pour la compétitivité et l'emploi. Un rapport de l'OCDE en mai 2012 a d'ailleurs souligné que le potentiel d'entrepreneuriat des femmes était primordial en termes de création d'emplois, d'innovation et de croissance (si le taux d'emploi des femmes était équivalent à celui des hommes, notre potentiel de croissance serait accru de 20 à 40%).

Pour répondre à ces enjeux et mettre en œuvre les orientations du comité interministériel aux droits des femmes, la ministre des droits des femmes a réuni et sollicité tous les acteurs pour mettre en place un plan de développement de l'entrepreneuriat féminin. Un Comité de pilotage, réuni par le ministère des droits de femmes et regroupant services de l'Etat, réseaux d'accompagnement et associations

intervenant dans le champ de l'entrepreneuriat, créatrices d'entreprise a été constitué. Il sera maintenu tout au long de la mise en œuvre du plan pour en assurer le suivi, pour alerter sur les blocages, pour mutualiser les bonnes pratiques. Il sera élargi aux ministères chargés de l'économie, de l'économie sociale et solidaire ainsi que de la ville.

Le présent Plan veut engager une nouvelle étape pour l'entrepreneuriat féminin tirant le parti de constats et d'une ambition partagés par tous les acteurs : augmenter durablement le nombre de femmes entrepreneures et ouvrir l'accès le plus large possible à tous les dispositifs d'aide à la création/reprise d'entreprise

Le Plan fixe un objectif mobilisateur : faire progresser de 10 points le taux de femmes entrepreneurs en France d'ici 2017.

Pour tenir l'objectif, chacun des acteurs concernés par le soutien à l'entrepreneuriat devra publier des statistiques sexuées, réaliser un diagnostic sur les dossiers féminins portés par leur structure, et, sur la base de ce diagnostic, se fixer des objectifs de progression et une feuille de route d'ici à fin 2013. Chaque réseau identifiera les obstacles à lever pour atteindre à terme la parité dans les dossiers traités.

Le Plan est articulé en trois axes :

- **Axe n°1 : sensibiliser, orienter, et informer**
- **Axe n°2 : renforcer l'accompagnement des créatrices**
- **Axe n°3 : faciliter l'accès des créatrices au financement**

Il sera décliné dans l'ensemble des régions par des partenariats entre l'Etat, les collectivités, la Caisse des dépôts et consignations et les financeurs, notamment **bpifrance**, et les réseaux d'accompagnement. Ces partenariats viseront à rompre avec le « parcours de la combattante » auquel s'apparente encore trop souvent le parcours de la créatrice d'entreprises.

AXE N°1 : SENSIBILISER, ORIENTER, ET INFORMER

Témoignage

« Après des études littéraires, j'ai suivi une formation d'urbanisme. C'est à cette époque, au contact d'intervenants professionnels que pour la première fois l'entrepreneuriat est apparu comme une des voies possibles pour moi. Une des intervenantes était elle-même créatrice d'entreprise. C'est par le biais de l'exemple que l'idée d'entreprendre a germé. A 23 ans, alors que j'attendais mon premier enfant, je me suis lancée dans l'aventure avec mes 3 associés, deux hommes et une femme, rencontrés sur les bancs de l'université ! Je me suis posée naturellement beaucoup de questions, à la fois sur la façon de créer une entreprise, mais aussi sur ma future protection sociale, les risques que je prenais ou que je pouvais faire prendre à ma famille. Une question était pour moi primordiale : pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. J'ai trouvé assez facilement, notamment sur le site de l'APCE, toutes les réponses concernant les différentes étapes de la création. En revanche, sur les questions relatives aux droits des femmes, à l'articulation vie professionnelle/vie familiale, j'ai dû me rapprocher d'autres créatrices ou professionnelles de l'entreprise. Car sur ces sujets, les aprioris sont encore bien présents. Ainsi je me souviens qu'après avoir présenté mon projet dans le cadre d'une demande d'aide à la création, le conseiller m'a répondu « en somme, votre projet, c'est la maternité ! ». Aujourd'hui, je donne des cours à mon tour aux étudiants futurs urbanistes et j'évoque l'entrepreneuriat lors de la première séance ! »

Gwenaëlle d'Aboville a créé en 2005, avec 3 associés, Ville ouverte, une agence d'urbanisme www.ville-ouverte.com

Parce que l'entrepreneuriat doit désormais être présenté comme une voie ouverte aux femmes autant qu'aux hommes, les ministères et partenaires mettent en œuvre les actions pour favoriser la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le parcours éducatif et constituent un espace unique d'information et d'orientation pour toutes les femmes désireuses de s'informer et de s'engager vers la création ou la reprise d'entreprises.

1.1 Sensibiliser à l'entrepreneuriat féminin dans les collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur.

- Dès la classe de 6^{ème}, **l'entrepreneuriat féminin fera partie du programme** au titre du nouveau parcours individuel, d'information, d'orientation, et de découverte du monde économique et professionnel, prévu par la loi refondation de l'Ecole
- **Toutes les conventions conclues entre l'Etat, les réseaux d'accompagnement et les associations** qui œuvrent sur le terrain en faveur de la promotion de l'esprit d'entreprendre et d'innovation chez les jeunes, comme les CCI, BGE, Fédération Pionnières, 100 000 entrepreneurs, ou l'association entreprendre pour apprendre (EPA), **inscriront la question de l'entrepreneuriat féminin dans leurs objectifs de sensibilisation des jeunes scolaires.**
- L'accord-cadre signé en juin 2013 entre les ministères de l'Education nationale et le ministère délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation offre des perspectives

concrètes en matière de diversification des modes d'entreprendre, et peut favoriser la prise d'initiative en matière d'entrepreneuriat féminin.

Chef de file : Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique,

Calendrier : à partir de septembre 2013 (selon le rythme de renouvellement des conventions)

- Dans le cadre de l'appel à projets pour la phase 2 (2013-2016) des **Pôles Étudiants, Entrepreneuriat, Innovation (P2EI)** lancé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère du redressement productif et associant la Caisse des dépôts pour promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants, il sera demandé aux pôles :
 - de mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, sous forme de témoignages de femmes entrepreneures ;
 - de porter une attention particulière aux spécificités de l'entrepreneuriat féminin dans l'élaboration des enseignements en Licence pour développer l'appétence entrepreneuriale et l'esprit d'innovation, au sein des enseignements de spécialisation sur l'entrepreneuriat en Master, et au sein de modules « transfert, valorisation, entrepreneuriat, innovation » proposés aux doctorants ;
 - d'inciter les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des modules de formation continue pour les femmes qui sont actuellement salariées et qui souhaiteraient se mettre à leur compte
 - de sensibiliser les étudiantes à la nécessité d'être accompagnées dans leurs projets de création;
 - de se rapprocher des réseaux d'accompagnement généralistes et spécifiques afin de mieux les faire connaître ;
 - de promouvoir l'entrepreneuriat féminin innovant car les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les secteurs porteurs de croissance (les femmes représentent moins de 10% des créateurs d'entreprises innovantes en France).
 - de s'inspirer des dispositifs mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur, et notamment dans les écoles de commerce et de management dépendant des CCI, en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat social ;
 - et enfin de mobiliser les chercheurs sur la problématique de l'entrepreneuriat féminin, en s'appuyant sur la dynamique des pôles, de l'Académie de l'Entrepreneuriat et de l'APCE.

Chef de file : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, Caisse des dépôts et consignations

Calendrier : 2013/2014

- Une **action de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, coordonnée et visible, dans les collèges lycées, et établissements de l'enseignement supérieur sera organisée chaque année**, sur le modèle de celle qui a été expérimentée lieu en mai 2013 dans 5 régions. Les

réseaux d'accompagnement, les CCI et les associations, en partenariat avec le Ministère des Droits des femmes, le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère du Redressement productif, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et le Ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, seront mobilisés dans des collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur où des femmes cheffes d'entreprises présenteront leurs parcours et échangeront avec les élèves.

Chef de file : Ministère des Droits des femmes, porte-parolat du Gouvernement, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Calendrier : printemps 2014, campagne annuelle

- Les initiatives visant à mobiliser les jeunes chercheurs comme les « doctoriales » ou le dispositif « les 24 h chrono de l'entrepreneuriat » seront valorisées et orientées vers les femmes, afin de transmettre aux chercheuses l'envie d'entreprendre. Les secteurs scientifiques et technologiques, insuffisamment investis par les femmes, feront l'objet d'une attention particulière, comme cela se pratique en Allemagne, et en Pologne avec l'initiative NanoWomen et Nena qui sont deux programmes pilotes visant à inciter les femmes à créer des entreprises dans le secteur des nanotechnologies et des Télécommunications.

Chef de file : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Calendrier : 2013

1.2 Constituer un espace d'information et d'orientation sur l'entrepreneuriat féminin

- **Un espace d'information et d'orientation sera créé.** Cet espace de référence servira à la fois d'observatoire de l'entrepreneuriat féminin et de **site d'information de référence** sur les dispositifs dédiés aux femmes aux niveaux national et local.

L'observatoire de l'entrepreneuriat féminin permettra d'améliorer la connaissance sur les pratiques entrepreneuriales des femmes. Il sera alimenté par les principaux réseaux et associations œuvrant dans le champ de l'entrepreneuriat. La Banque de France fournira des éléments semestriels concernant l'accès au crédit des créatrices d'entreprises. Il s'agit à la fois de donner de la visibilité à la place de l'entrepreneuriat féminin en France, de disposer de comparaisons internationales et d'indicateurs pertinents de suivi.

Le site de référence, qui s'appuiera sur le site de l'APCE, proposera un accès simplifié à l'information pour les femmes souhaitant créer, développer ou reprendre une entreprise. Il mentionnera notamment les possibilités offertes par l'entrepreneuriat social et les diverses formes d'entreprises de l'économie sociale, notamment pour la reprise d'entreprise (SCOP) ou pour le regroupement d'activités (coopératives d'activité et d'emploi, société coopératives d'intérêt collectif...).

Le manque d'accès à l'information constitue en effet un frein réel à la création d'entreprise. Les créatrices pourront trouver sur cet espace toutes les informations sur les dispositifs spécifiques ou généralistes disponibles dans leur région. Une application destinée aux

Smartphones sera mise à disposition pour délivrer aux créatrices des informations de proximité sur les aides et les accompagnements possibles dans leur territoire.

Chef de file : Ministère des Droits des femmes, Ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique

Calendrier : octobre 2013

1.3 Valoriser l'entrepreneuriat des femmes à travers des concours locaux

- **bpifrance** proposera à ses partenaires la création de prix visant à récompenser, à échelle régionale et nationale, des entreprises particulièrement performantes dirigées par des femmes.

Chef de file : Ministère des Droits des femmes, Ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, ministère de l'économie et des finances, bpifrance.

Calendrier : fin 2013

- Le concours national de l'entrepreneuriat étudiant – Moovjee-Innovons ensemble proposera des prix visant à récompenser des projets de création d'entreprises particulièrement performantes portés par des femmes. Ce travail pourra associer les collectivités locales proposant des aides à la création d'entreprise. Les P2EI favoriseront la participation des femmes aux dispositifs de droit commun, tels que le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Chef de file : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Calendrier : 2014

AXE N°2 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES CREATRICES

Témoignage

« La création d'entreprise est un parcours complexe... Elle commence par l'idée du projet et l'envie de se lancer: il faut alors tirer un « fil rouge » qui lie solidement entre eux des sujets aussi variés et complexes que le marché, l'offre, les projections financières, l'organisation, le financement, la culture de l'entreprise : c'est le business plan, la cohérence du projet... Ensuite, lorsque l'ensemble paraît très prometteur, il faut se lancer, déposer les statuts de l'entreprise et effectivement créer. Puis viennent tous les premiers jalons dont chacun représente une source de changement et parfois de stress : la première levée de fonds, premier salarié, premier produit, premier client, premier partenaire... Chacune de ces marches menant à l'entrepreneuriat peut paraître infranchissable, même au terme de plusieurs mois de préparation. Parfois, c'est une impulsion extérieure et bienveillante qui peut faire toute la différence, permettre de créer l'étincelle et y aller ! Cette impulsion indispensable, je l'ai systématiquement trouvée auprès du réseau des Pionnières. Pour ma part, je peux affirmer que sans cet accompagnement, je n'aurais jamais créé cette entreprise. »

Lara Pawlicz, créatrice de l'entreprise innovante 2Spark Learning
www.2sparklearning.com

Parce que le soutien apporté par des experts peut être décisif pour passer franchir les premières étapes de la création d'entreprises, les ministères et partenaires associatifs et institutionnels se mobilisent afin de mettre en place un véritable parcours de la créatrice d'entreprise. Un travail particulier sera conduit sur le premier accueil et la professionnalisation de l'accompagnement pour apporter des réponses plus personnalisées.

2.1 Mobiliser les acteurs locaux

- **Des accords seront conclus dans toutes les régions**, associant les déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les régions, **bpifrance** et les directions régionales de la Caisse des dépôts et de **bpifrance**. Des plans d'action régionaux ont été conclus ou sont en préparation dans 13 régions. Ils seront étendus aux directions régionales de Pôle emploi, aux chambres consulaires et à tous les réseaux d'accompagnement financier et technique. Les missions locales et les acteurs de l'insertion professionnelle pourront également y être associés. Il s'agit pour les partenaires de faire un diagnostic des besoins du territoire en matière d'accompagnement et de choisir ensuite des actions prioritaires à mettre en place, tels que le soutien à l'entrepreneuriat des femmes des quartiers, la formation des créatrices, la mise en place de couveuses, l'organisation de concours locaux, l'aide à la création d'activité en milieu rural ou encore le développement du mentorat.

Chef de file : Ministère des Droits des femmes, Caisse des dépôts et consignations

Calendrier : toutes les régions seront couvertes par un « PAR » la fin de l'année 2013

2.2 Organiser et coordonner le premier accueil, et renforcer la professionnalisation des réseaux d'accompagnement

- Un travail sera engagé nationalement avec les acteurs institutionnels, les réseaux consulaires et les réseaux d'accompagnement, dédiés à l'entrepreneuriat féminin ou généralistes, pour **définir le premier accueil et en harmoniser les conditions sur l'ensemble du territoire**. Ce parcours sera enrichi dans chaque région des dispositifs régionaux particuliers, lorsqu'ils existent. L'APCE sera chargée de mettre en place un groupe de travail sur le sujet avec les réseaux afin de concevoir un socle commun de prestation d'accompagnement. Sur la base de ces travaux et propositions, il sera demandé aux réseaux de les mettre en œuvre. **Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat et CCI France, les CCI se sont engagées à favoriser la création d'entreprises** par les femmes, en particulier en favorisant leur bonne orientation lors du premier accueil. Le ministère délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation pourra inclure cet axe dans les conventions d'objectifs qui seront signées avec les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et avec le conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS).

Chef de file : Ministère des Droits des femmes, ministère délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation

Calendrier : 2013/2014

- La charte du mentorat signée en 2013 servira d'appui au lancement de nouvelles initiatives et mobilisera les associations comme l'AFIME et le réseau Entreprendre, avec deux objectifs : développer le vivier des mentors en impliquant plus de femmes dirigeantes, et mieux faire connaître aux femmes entrepreneures les apports du mentorat. En effet, on observe que les femmes ne créent pas suffisamment d'entreprises à potentiel : aversion aux risques, peur de grandir, manque de rôles modèles d'entreprises dirigées par des femmes qui ont réussi à passer à la vitesse supérieure et à diriger des ETI.

Chef de file : Ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique

Calendrier : 2014

- **bpifrance** analysera avec les membres des communautés OSEO Excellence et de France Investissement – Le Club les besoins d'accompagnement des dirigeantes de ces entreprises de croissance dans leurs fonctions de créatrices et cheffes d'entreprises. Par ailleurs, **bpifrance** s'engage à mieux valoriser les femmes parmi le vivier des chefs d'entreprises d'OSEO Excellence et France Investissement - le Club : fixation d'une part minimale de femmes chefs d'entreprise lors de la sélection des membres du vivier de manière à y assurer une meilleure représentation des femmes chefs d'entreprises ; constitution d'une communauté de femmes chefs d'entreprises dans l'objectif de leur permettre de partager leur expérience.

Chef de file : Ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, ministère de l'économie et des finances, bpifrance

Calendrier : 2014

AXE N°3 : FACILITER L'ACCES DES CREATRICES AU FINANCEMENT

Témoignage

« Nous avons rencontré certaines difficultés dans la recherche de financement. Nous avons approché les banques qui nous ont largement fermé leur porte. Nous avons participé à plusieurs concours pour obtenir des fonds pour lancer l'activité, les portes nous ont été fermées. Notre projet a toujours été jugé trop ambitieux. On sous-entendait que nous étions trop jeunes, pas assez conscience des réalités, etc... Pour lancer l'activité, nous avons donc fait appel à nos proches et à nos propres économies.

Aujourd'hui, après presque 2 ans d'activité et une vraie croissance, nous avons toujours des difficultés à obtenir des facilités notamment des banques, et toujours plus de contraintes. Nous venons d'ouvrir un showroom boutique et devons encore une fois faire face à de très grosses dépenses pour pouvoir nous agrandir... nous devons par exemple obtenir et financer une très grosse caution bancaire. Je pense qu'il faudrait réfléchir à accompagner et aider un peu plus les jeunes entrepreneurs et entrepreneures qui feront la richesse future de ce pays.

Notre jeune âge et notre sexe ne nous ont pas aidées dans la création de notre société. L'industrie en France est très masculine et encore ancrée dans certains automatismes un peu misogynes. Les surnoms de « poulettes » ou « cocottes » nous ont souvent été attribués, alors que nous étions et sommes de vraies clientes. Il nous a fallu prouver la viabilité de notre business et notre sérieux. Nous avons dû nous former pour parler le même langage qu'eux et nous faire accepter. Tant d'efforts que des hommes n'auraient certainement pas dû fournir, car "évidemment plus sérieux et plus fiables que des femmes".

Pour le business, même histoire. On nous invitait dans des cocktails ou des déjeuners pros pour « décorer ». Alors que nous y allions pour faire du business, dossier en main. Pour financer deux jeunes femmes, c'est un peu l'histoire sans fin. Il faut se battre bien plus qu'un homme pour prouver affirmer son business. Des épreuves certes épuisantes mais formatrices. »

Alma Guirao – 26 ans, créatrice de l'entreprise «Dessine-moi un soulier »
www.dessinemoiunsoulier.com/

Parce que l'accès au financement ne doit pas être une succession d'obstacles ou de portes closes, les ministères et partenaires institutionnels consolident les dispositifs actuels de financement et développent des aides spécifiques pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets de création d'entreprises.

3.1 Aider les femmes à rassembler une bonne capitalisation initiale grâce à des solutions de financement spécifiques

- **Bpifrance** Investissement considérera avec une attention particulière les projets d'investissement portés par des femmes et entrant dans ses cibles d'investissement, à l'instar de ce qu'elle a fait pour le fonds Women Equity Partner. **Bpifrance Investissement** est en effet le premier investisseur institutionnel à s'engager dans le projet de nouveau fonds dont les

cibles sont prioritairement constituées par des entreprises de croissance dirigées par des femmes ou faisant preuve d'une mixité exemplaire au sein de leurs instances de direction.

*Chef de file : Ministère de l'économie et des finances, **bpifrance***

Calendrier : 2013/2014

- **bpifrance** étudiera les aides spécifiques qu'elle pourra apporter aux femmes cheffes d'entreprises, pour la création, le développement ou la reprise d'activité, conformément à l'article 16 du règlement communautaire n° 800-2008 de la commission du 6 août 2008 qui définit les conditions dans lesquelles une aide spécifique, par exemple dans la prise en charge financière des modes de garde, prévoit expressément la possibilité de soutenir les petites entreprises nouvellement créées par les femmes (article 16). Ces dispositifs pourraient ultérieurement être ouverts aux hommes.

*Chef de file : Ministère de l'économie et des finances, **bpifrance***

Calendrier : 2013/2014

- La visibilité et les moyens du fonds de garantie à l'initiative des femmes seront renforcés et déclinés dans les quartiers de la politique de la ville. Le FGIF, créé en 1989, joue un rôle d'accompagnement non négligeable. Il a ainsi depuis sa création permis de consolider ou créer environ 70 000 emplois. C'est un instrument qui demeure pertinent car il répond à une des difficultés rencontrées par les femmes en raison des garanties importantes que les organismes de financement peuvent leur demander.

Chef de file : Ministère des Droits des femmes et Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Calendrier : 2013/2014

- Un fonds expérimental partenarial (CDC, Conseil régional, organismes consulaires et banques privées) sera créé dans trois régions afin de compléter les financements avec des participations allant jusqu'à 35K€. Ce fonds est déjà mis en œuvre en région Poitou Charente, avec une dotation totale de 550K€. Un fonds de même nature sera proposé à l'expérimentation dans les régions Rhône Alpes et Limousin.

Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances, Caisse des dépôts et consignations

Calendrier : fin 2013

3.2 Faciliter l'accès des femmes aux financements de droit commun

Une charte sera signée au mois de juillet 2013 avec la Fédération bancaire française pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin dans les principaux réseaux bancaires et engager des actions pour sensibiliser les conseillers bancaires à l'existence du dispositif FGIF et pour les former à l'accueil des créatrices.

Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances, Calendrier : juin/juillet 2013

3.3 Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers

Le Président de la République a annoncé le 29 avril dernier, à l'occasion de la clôture des assises de l'entrepreneuriat, la création par **bpifrance** de dispositifs financiers de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers. Ces dispositifs, en cours de constitution, accorderont une attention particulière aux projets portés par des femmes, très présents dans les quartiers de la politique de la ville, afin de les soutenir.

Les inscriptions pour l'édition 2013 du concours annuel Talents des Cités, organisé par le ministère de la ville et le Sénat, la caisse des dépôts et BGE, qui récompense les créateurs d'entreprises issus des quartiers, affichent un taux de 45% de dossiers déposés par des femmes, sur un total de 421 dossiers, contre seulement 20% en 2012. Ceci est le résultat de la mobilisation engagée spécifiquement cette année sur cette thématique en direction des réseaux d'accompagnement et illustre bien le réel potentiel existant dans les quartiers en matière d'entrepreneuriat féminin.

*Chef de file : Ministère de la Ville - Ministère de l'économie et des finances, **bpifrance***

Calendrier : 2013

Annexes

Annexe 1 - Composition du comité de pilotage et de suivi

Cheffes d'entreprise

Catherine BARBA, Groupe BARBA, chef de file du groupe n°3 des assises de l'entrepreneuriat
« mobiliser tous les talents »)

Aude CARLIER, ALGENICS

Pascale COLLART DUTILLEUL, KORYOM

Danièle VERGUIN, SEEing

Nadia FANZAR, FEMME ACTIVE

Juliette JARRY, ADEA PRESENCE

Béatrice CORNIC, ESPACE PUR

Anne-Sophie CATHERINEAU, CATHERINEAU SA

Sylvie CLIN, BETOMORROW

Cécile REAL, ENDODIAG

Isabelle MALCUIT, ALGENTECH

Valérie AUTIER, METABRAIN RESEARCH

Sophie TUFFET, IMAGENE

Muriel PERNIN, CITESPLUME

Partenaires institutionnels

Gaëlle LENFANT, Représentante de l'ARF, Vice-présidente de la région PACA

Claire BERNARD, Association des régions de France

Antoine BOULAY, directeur des relations institutionnelles, **bpifrance**

Benjamin RICHARD, chargé de mission auprès du Directeur général, **bpifrance**

Stéphane KEITA, Directeur du développement territorial de la Caisse des dépôts

Jean-Marc MAURY, Directeur du département développement économique et économie sociale de la Caisse des dépôts

Frédérique CLAVEL, Présidente de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)

Laurence PIGANEAU, Adjointe à la directrice recherche et développement de l'APCE

Marylène VIALA-CLAUDE, Caisse des dépôts et consignations

Claude PIOT, Banque de France – Direction des entreprises

Christophe CAHN, Banque de France – Direction des entreprises

Partenaires sociaux

Céline MICOUIN, Directrice entreprises et sociétés, MEDEF

Geneviève BEL, Vice-présidente CGPME chargée de l'Entrepreneuriat au féminin

Réseaux d'accompagnement

Caroline SANTANER, Réseau Entreprendre

Sékolène de LAFARGE, CCI France

Anne FLORETTE, Directrice générale de France active

Jean-Dominique BERNARDINI, France Active

Anne CHATAURET, France Initiative

Sophie JALABERT, Boutiques de gestion (BGE)

Hélène CATAIX, Déléguée Générale de la fédération Pionnières

Françoise PROT, Paris Pionnières

Ministères

Ministère de l'éducation nationale

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique

Ministère des femmes, porte-parolat du gouvernement

Ministère de l'économie et des finances

Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

Ministère délégué chargé de la Ville

Annexe 2 - Contributions des réseaux d'accompagnement au développement de l'entrepreneuriat féminin

Les réseaux d'accompagnement et de financement dont l'activité entière est dédiée à l'entrepreneuriat féminin, et par conséquent concourt totalement à la mise en œuvre de plan, ne figurent pas dans cette annexe qui recensent les actions spécifiques et supplémentaires mises en place par les réseaux qui accompagnent tous les publics.



Axe n°1 : Orientation, information et sensibilisation

Collaboration à la sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin dans les collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur.

- Action prévue : intervention des femmes cheffes d'entreprises élues dans les CCI pour faire de la sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- Objectifs : proposer un parcours entrepreneurial spécifique aux jeunes et en particulier aux jeunes filles.

Communication sur l'entrepreneuriat féminin. Les CCI s'appuieront sur les opérations menées localement : ateliers, conférences, forums, portes ouvertes, petits déjeuners à thématique particulière. En Auvergne, les quatre CCI organisent le mois de la création reprise d'entreprise, les conférences de clôture dans les quatre départements s'intitulent « Le féminin d'entrepreneur, c'est quoi ? ».

Organisation de concours régionaux à la création/reprise d'entreprise, dotés de prix spécifiques entrepreneuriat au féminin, en partenariat avec le Conseil Régional et la Caisse d'Epargne.

Axe n°2 : Accompagnement

Amélioration du premier accueil et définition d'un socle commun d'accompagnement, dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance signé le 28 mai 2013 entre l'Etat et le réseau des CCI.

- accompagner les créatrices / repreneuses d'entreprises : accueil, information, orientation des porteuses de projets (dans les espaces Entreprendre lors de réunions d'information, ...) ; formation à la gestion de l'entreprise (5 jours pour entreprendre, stage à la reprise

d'entreprise,...) ; conseil individualisé pour le montage du projet (faisabilité du projet, mesure de la rentabilité, adéquation homme / projet de financement) ; formalités d'immatriculation (CFE, Guichet Unique) ; suivi des post création (entretiens individuels, clubs de créateurs, plateformes collaboratives, ...) ; détection des projets à fort potentiel.

- susciter la reprise / transmission des entreprises et accompagner les repreneurs et cédants : sensibilisation des chefs d'entreprise à la transmission de leur affaire et appui à la préparation de la cession ; contribution à la détection et la qualification des repreneurs et au financement de leur projet ; mise à disposition des cédants et repreneurs des bourses d'opportunités pour faciliter leur mise en relation ; proposition de formations à la reprise d'entreprise (5 Jours pour Reprendre, Ecoles de managers), et la valorisation de la reprise d'entreprise par des salariés notamment les SCOP
- favoriser l'accès au financement en liaison avec la banque publique d'investissement : identification des besoins ; orientation vers le dispositif le plus adapté et apport d'expertise sur le montage du dossier.



Axe n°1 : Orientation, information et sensibilisation

Organisation d'un concours valorisant l'entrepreneuriat féminin.

- Action prévue : organiser un concours annuel pour mettre en lumière des réussites féminines en matière de création d'entreprise.
- Objectifs : promouvoir l'esprit d'initiative et la volonté d'entreprendre chez les femmes, et sensibiliser les partenaires acteurs du développement économique à cette thématique.
- Descriptif : concours à l'échelle locale ou nationale, soit exclusivement réservé aux femmes, soit avec une catégorie « entrepreneuriat féminin », sur la base de l'expérimentation menée par BGE dans l'Oise sur l'entrepreneuriat féminin et plus généralement du concours organisé par toutes les BGE (le concours Talents de la création d'entreprise, ouvert à tous les créateurs, accompagnés ou non par BGE).

Axe n°2 : Accompagnement

Proposer aux femmes créatrices d'entreprise un accompagnement spécifique.

- Objectif : encourager et faciliter l'entrepreneuriat féminin en adaptant l'accompagnement aux problématiques rencontrées par les femmes créatrices.
- Descriptif : mise en place de modules de formation spécifiques pour le public féminin, prenant en compte les freins et difficultés rencontrées par les créatrices d'entreprise (articulation des temps, confiance en soi, capacité à négocier, capacité à lever des fonds).
- Expérimentation menées par BGE : formation « des Elles pour entreprendre », séminaire proposé aux créatrices en Saône et Loire.

Axe n°3 : Financement

Adapter les méthodes d'accompagnement vers la création d'entreprise en direction du public féminin pour optimiser leur accès au prêt bancaire.

- Objectifs : analyser les freins à l'accès au crédit, contribuer avec les partenaires bancaires à la levée de ces freins, construire une méthodologie adaptée au public féminin.
- Descriptif : étude diagnostic avec une analyse des données sur la création par les femmes sur un territoire, et animation d'un comité de réflexion avec les banques et les partenaires volontaires pour identifier les freins à la création. Dans un second temps, développement d'une méthodologie d'accompagnement adaptée pour optimiser l'accès des femmes au crédit, avec des modules de formation spécifiques pour les conseillers et pour les créatrices.



Axe n°1 : Orientation, information et sensibilisation

Organisation de concours locaux, comme le concours Initiative O Féminin en Rhône-Alpes ou Initiative au féminin dans l'Aisne.

Valorisation de l'entrepreneuriat féminin avec la réalisation d'un dossier dans la lettre INITIATIVE France.

Axe n°2 : Accompagnement

Déploiement des formations « articulation des temps de vie » et « représentation » en partenariat avec le CNIDFF.

Axe n°3 : Financement

Développement du FGIF.

- Extension de la subdélégation à l'ensemble des plateformes du réseau initiative auprès du ministère des droits des femmes.
- Travaux, avec France Active Garantie sur l'amélioration du reporting pour avoir un meilleur suivi des projets FGIF acceptés par les comités d'agrément des plateformes et accroître ainsi les mises en place effectives des garanties.
- Enquête sur les bonnes pratiques de mobilisation du FGIF par les plateformes et diffusion dans le réseau.
- Création d'une page spécifique sur le FGIF dans la rubrique outil de l'intranet INITIATIVE France.



Axe n°1 : Orientation, information et sensibilisation

Participation à la 2^{ème} Journée des femmes entrepreneures au Salon des micro-entreprises.

- Organisation de conférences sur le thème de l'entrepreneuriat au féminin, soit à l'initiative soit en collaboration avec France Active.
- Village des femmes entrepreneures : stand FGIF + stands des principaux réseaux féminins.
- Participation à la création d'un baromètre de l'entrepreneuriat au féminin par la Caisse d'épargne.

Organisation de concours régionaux visant à informer et à sensibiliser le grand public et les acteurs de la création d'entreprise sur le thème de l'entrepreneuriat féminin.

- Objectifs : aider les femmes à franchir les obstacles pour concrétiser leur projet, promouvoir les outils de financements à disposition des femmes qui veulent créer ou reprendre une entreprise, faire connaître l'importance de l'accompagnement et de la bancarisation pour la réussite des projets de création ou de reprise d'entreprises.
- Expérimentations en IDF, Rhône-Alpes, et bientôt en Haute-Normandie et Limousin.

Participation à la semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin.

Axe n°3 : Financement

Promotion du dispositif FGIF.

- Rencontres France Active : le « rendez-vous des banques » : Temps d'échanges annuel qui réunit l'ensemble des banques de la place ainsi que la FBF, à cette occasion, France Active assure la présentation et la promotion du FGIF.
- Kit « Petit-déjeuner FGIF banques » : Réunion d'information dont l'objectif est de promouvoir le FGIF auprès des banques en donnant une information détaillée sur les caractéristiques techniques de cet outil financier ainsi que les modalités pratiques pour sa mobilisation. L'outil est un kit réalisé par France Active à la disposition des Déléguées territoriales aux Droits des Femmes.
- Présentation et promotion du FGIF à l'occasion de comités bilatéraux mensuels avec les banques partenaires de France Active.
- Poursuite du référencement de la garantie FGIF auprès des banques. Cette démarche engagée depuis plusieurs années a déjà permis un référencement du FGIF auprès du LCL, du Crédit Mutuel, du CIC, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, de la Banque Populaire. Les négociations sont actuellement en cours avec la Société Générale et la BNP Paribas.

Développement du FGIF.

- Proposition d'augmentation du plafond de garantie et d'augmentation de la quotité maximale de garantie.
- Incitation au couplage de la garantie FGIF avec des dispositifs publics d'appui aux entreprises (NACRE, PCE) afin d'accroître l'effet levier sur les prêts bancaires.
- Développement de l'accès au dispositif FGIF en tout point du territoire national, notamment dans les départements ultra-marins.



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PME, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE